



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 6 juin 2023 la résolution no 365-06-23 concernant de nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal qui stipule ce qui suit :

CONSIDÉRANT la demande des employées de bureau de diminuer leurs jours de travail;

CONSIDÉRANT la tendance des autres municipalités de fermer le vendredi;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le bureau municipal soit ouvert du lundi au jeudi seulement, de 8 h 30 à 16 h 30;

QUE les citoyens et citoyennes aient la possibilité de prendre rendez-vous s'il leur est impossible de se rendre au bureau sur les heures d'ouverture normales.

ADOPTÉ

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 7 juin 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au [saintgabriellemant.qc.ca](http://saintgabriellemant.qc.ca), en date du 7 juin 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe